

ECOLE NATIONALE DES CHARTES

**Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs de recherche de 2ème classe, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Responsable de la formation continue, ouvert au titre de l'affectataire ECOLE NATIONALE DES CHARTES, session 2022**

**La Directrice de l'Ecole nationale des chartes Michelle BUBENICEK**

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs de recherche de 2ème classe,

**DÉCIDE :**

Article unique : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs de recherche de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Responsable de la formation continue, ouvert au titre de l'affectataire ECOLE NATIONALE DES CHARTES, au titre de l'année 2022 :

Monsieur BARRY Pierre, administrateur territorial, président, Ecole nationale des Chartes, Paris.  
Madame UEBERSFELD France, ingénieure de recherche hors classe, experte, Sorbonne Université, Paris.

Monsieur CHEVALLEREAU Yann, administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieure, Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines, Saint-Quentin-en-Yvelines.

Madame BOUCHARD Aline, conservatrice des bibliothèques, URFIST de Paris, Paris.

Madame TIGNOLET Claire, conservatrice des bibliothèques, URFIST de Paris, Paris.

Fait à Paris , le 2 septembre 2022

